



Snuipp Rhône



Spécial PE1 - PE2 - T1

SNUipp - FSU : 12, rue de la Tourette 69001 Lyon

Tél : 04 78 27 41 50 / Fax 0478 30 06 62

Mail : snu69@snuipp.fr - Site : <http://www.snuipp.fr/69>

MAI 2009

Projet de Mouvement

Le projet du mouvement est en ligne sur notre site depuis le 5 mai. Vous y trouverez le projet géographique de mouvement sous forme anonymée avec les barèmes et priorités éventuelles des personnels affectés.

Chaque syndiqué aura accès, avec son code syndiqué, à son projet de mouvement personnel. Vous pouvez passer à la section du SNUipp (12 rue de la Tourette) ou nous téléphoner (04 78 27 41 50) pour obtenir votre code personnel.

Attention, ce que nous mettons en ligne n'est qu'un projet. Chaque collègue doit vérifier si ce projet de mouvement respecte le barème. Il faut nous signaler par mail d'éventuelles erreurs le plus rapidement possible pour qu'elles soient corrigées avant la CAPD du jeudi 14 mai.

Préparer le concours en 2009-2010

Préparer le concours

Lors d'une rencontre avec les syndicats d'enseignants, le directeur d'IUFM a confirmé qu'aucun MASTER "métiers de l'enseignement" n'a été créé. Avec l'accord des universités, l'IUFM offrira donc la seule préparation au concours de professeur des écoles.

Le projet de l'IUFM est d'inscrire tous ceux qui le souhaitent, sans sélection. Cette décision est une bonne nouvelle : elle garantit à tous un accès aux concours. Si trop de candidats se présentaient, l'IUFM a prévu une sélection sur dossier. Pour le SNUipp, l'Université de Lyon I doit donner les moyens à l'IUFM pour que tout le monde puisse être inscrit en PE1.

Passer le concours

Tous les étudiants inscrits en M2 ou titulaires d'un M2 pourront

passer le concours. Dans le cadre des dispositions transitoires, les étudiants inscrits en PE1, en M1 et les personnes qui ont passé le concours en 2009 pourront aussi se présenter à la session 2010.

Après réussite au concours, il y a deux cas de figures :

▫ si vous êtes titulaires d'un M2 ou que vous l'avez validé en 2009-2010 en même temps que vous prépariez le concours, alors vous devenez professeur des écoles stagiaire.

Vous êtes nommés dans une classe directement.

D'après les promesses du ministre, vous bénéficieriez d'une formation qui reste à définir.

▫ si vous avez réussi le concours et que vous n'avez qu'un M1 ou uniquement une PE1, vous gardez le bénéfice du concours pour 1 an. Vous devez alors vous inscrire dans un M2 et le valider.

Ce qu'en pense le SNUipp

Le SNUipp demande le maintien de l'année de PE2. Si le ministère continue sa politique, c'est une génération de professeur des écoles qui seront nommés dans une classe sans aucune formation au métier, sans aucun stage en responsabilité.

Pour le maintien de la PE2

Le SNUIPP soutient totalement le combat engagé-depuis de longs mois par le collectif IUFM pour le maintien d'une formation digne de ce nom pour les professeurs des écoles.

C'est l'autisme du ministre qui conduit au blocage que nous connaissons aujourd'hui.

Nous veillerons auprès de l'administration à ce qu'il n'y ait pas de conséquences sur la validation et la titularisation des PE2.

Si le ministère ne maintient pas une PE2 sous sa forme actuelle (2/3 de formation, 1/3 de stage en responsabilité) c'est toute une génération de professeurs des écoles qui sera nommée dans une classe à la rentrée 2010 sans formation.

Ce ne sont pas uniquement ces futurs professeur d'école qui en subiront les conséquences mais aussi leurs élèves et leurs collègues.

Le combat du collectif IUFM et des organisations syndicales est des plus légitimes !

Formation des t1

Beaucoup de stages T1 ont été annulés pendant l'année scolaire. En effet, le recteur a refusé d'ouvrir la liste complémentaire pour faire face aux postes vacants (congés parentaux, disponibilité pour rapprochement de conjoints...). Le département s'est vite retrouvé à court de personnels de remplacement.

Nous sommes intervenus auprès de l'administration pour leur rappeler leurs obligations de formation.

Celle-ci s'est engagée à finir la formation T1 avant la première inspection qui a lieu pendant l'année de T2. L'année prochaine, pendant l'année de T2, une formation T1 bis aura donc lieu. L'administration envisage que cette formation se déroule sur le temps des animations pédagogiques (18 h). Pour les T1 qui ont obtenu leur mutation dans un autre département, l'administration va recenser les collègues et leur offrir de terminer dès cette année leur formation T1 (fin juin a priori).

Ce qu'en pense le SNUipp

La suppression de certaines semaines de formation T1 a créé une véritable usine à gaz. Tous les T1 doivent bénéficier de toute leur formation. Si vous rencontrez des problèmes n'hésitez à nous contacter Delphine ou Benjamin au SNUipp 04 78 27 41 50